

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Janvier 2014 : le recul des ventes de voitures diesel se poursuit

En janvier 2014, 8 853 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 4,4 % par rapport à janvier 2013. Ce repli fait suite au redressement des ventes observé tout au long du second semestre de 2013. Cumulées sur les douze derniers mois, les immatriculations de véhicules ont légèrement progressé (+ 1,0 %).

Les voitures particulières et commerciales, en baisse de 5,1 %, ont représenté 61 % des ventes du mois de janvier. 64 % d'entre elles sont des motorisations gazole. Les voitures hybrides et électriques sont en forte expansion (+ 50 % en année glissante). Leur part de marché est désormais de 3,4 %, un point de plus qu'il y a un an.

Parmi les autres catégories de véhicules, 1 400 utilitaires légers et 750 deux-roues motorisés ont été immatriculés le mois dernier dans la région. Les achats de tracteurs routiers et de camions neufs ont retrouvé de la vigueur.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Janvier 2014

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Ensemble
Voiture particulière et commerciale	2 041	954	411	900	1 080	5 386
Cyclomoteur	144	73	20	46	87	370
Motocycle	134	73	38	76	67	388
Voiturette	26	22	3	10	13	74
Remorque légère et caravane	100	74	26	61	55	316
VASP léger	47	10	7	16	30	110
Autobus et autocar	3	3	-	-	3	9
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	588	276	110	188	251	1 413
Camion	33	29	7	11	6	86
Tracteur routier	78	62	25	25	41	231
Semi-remorque	39	21	9	7	33	109
Remorque lourde	5	2	-	1	4	12
VASP lourd	17	2	3	3	4	29
Tracteur agricole	39	47	23	28	59	196
Engin agricole (autre que tracteur)	27	21	33	17	26	124
Ensemble	3 321	1 669	715	1 389	1 759	8 853

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, inaugure une nouvelle série de documents qui sera mise à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Elle exploite les données envoyées chaque mois par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En janvier 2014, 5 386 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit un recul de 5,1 % par rapport à janvier 2013 qui contraste avec la croissance observée en France métropolitaine (+ 0,6 %).

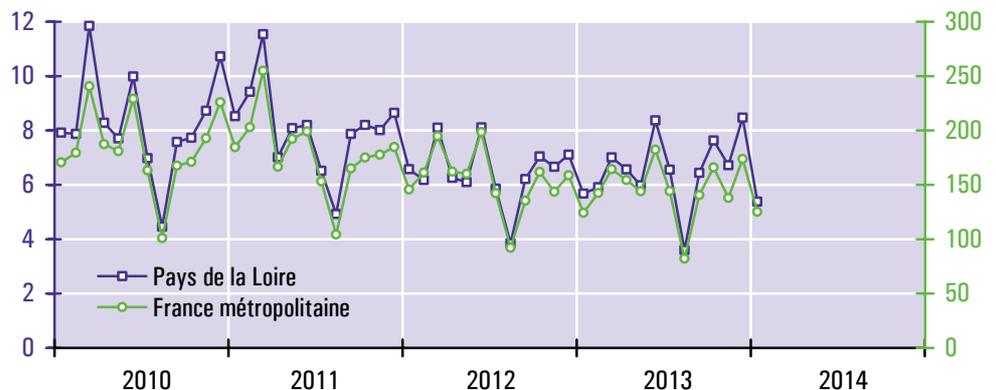
Le recul du marché régional a épargné les voitures équipées de motorisation essence dont les ventes ont cru de 10 % en janvier. Les immatriculations de motorisation diesel se sont en revanche repliées de 12 %. En cumul annuel, elles ne représentent plus que 65 % des ventes de voitures neuves, six points de moins qu'il y a douze mois.

Le renforcement de la part des voitures à essence, manifeste depuis un an, s'explique par le débat sur les méfaits du gazole sur la santé et par les menaces qui pèsent sur un renforcement de sa fiscalité. Le renchérissement du coût de fabrication des voitures diesel, lié aux normes européennes (Euro 5) de réduction des émissions polluantes, y contribue également.

2 333 véhicules hybrides et 323 modèles électriques ont été immatriculés au cours des douze derniers mois dans les Pays de la Loire, représentant respectivement 3,0 % et 0,4 % des ventes totales d'automobiles.

40 % des voitures ont été acquises en janvier par des personnes morales (administrations, sociétés ou professionnels indépendants), deux points de moins qu'au cours des douze derniers mois. Les achats des personnes physiques (ménages), qui s'étaient redressés en décembre 2013 (+ 23 %), ont rechuté le mois dernier (- 5,7 %).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

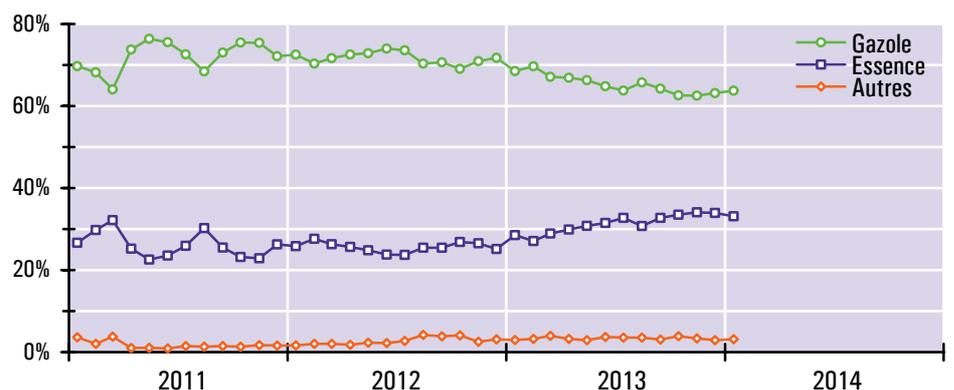
	Janvier 2014			Février 2013 à janvier 2014		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 041	38 %	- 10 %	33 134	42 %	+ 10 %
Maine-et-Loire (49)	954	18 %	- 7 %	13 643	17 %	- 7 %
Mayenne (53)	411	8 %	- 12 %	5 612	7 %	- 4 %
Sarthe (72)	900	17 %	+ 6 %	12 062	15 %	- 3 %
Vendée (85)	1 080	20 %	- 0 %	14 217	18 %	+ 1 %
Gazole	3 433	64 %	- 12 %	51 071	65 %	- 7 %
Essence	1 783	33 %	+ 10 %	24 934	32 %	+ 25 %
Hybride	159	3 %	0 %	2 333	3 %	+ 50 %
Electricité	10	0,2 %	> 100 %	323	0,4 %	+ 48 %
Autres motorisations	1	0,0 %	- 88 %	7	0,0 %	- 98 %
Personnes morales	2 139	40 %	- 4 %	33 128	42 %	+ 14 %
Personnes physiques	3 247	60 %	- 6 %	45 540	58 %	- 5 %
Ensemble	5 386	100 %	- 5 %	78 668	100 %	+ 2 %

¹ Évolution entre les immatriculations de janvier 2014 et celles de janvier 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

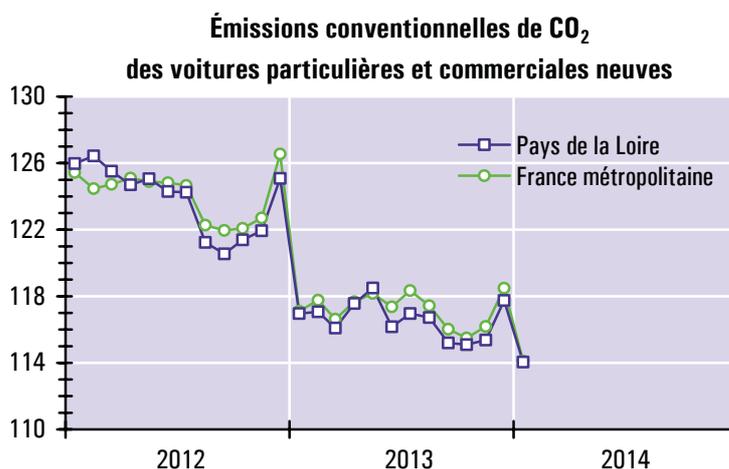
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en janvier 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 114,0 grammes par km, soit une diminution de 2,5 % par rapport à janvier 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

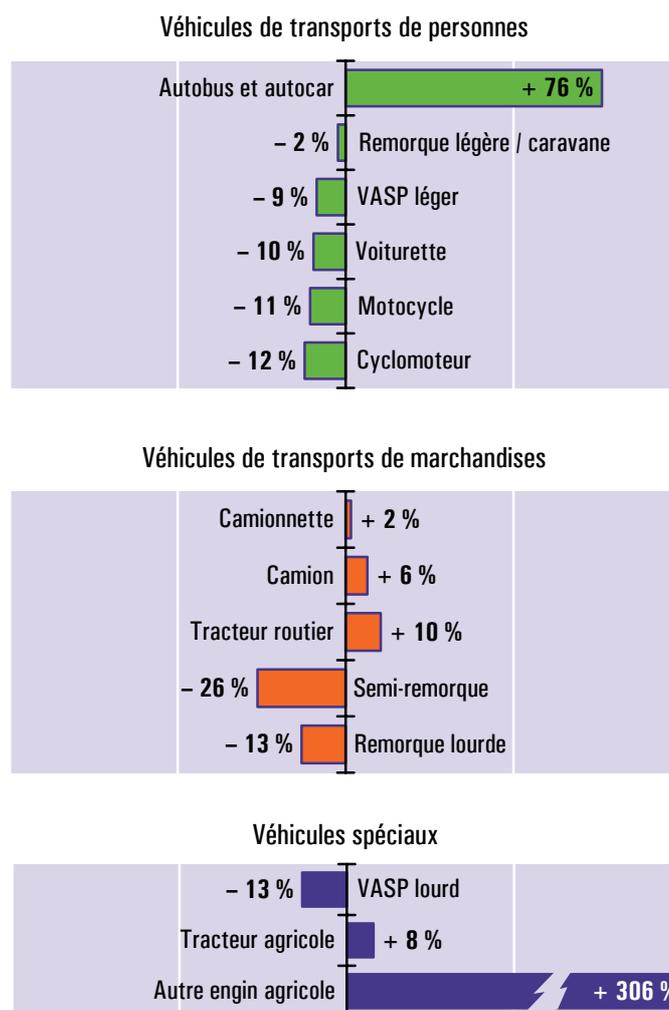
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le segment des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de deux-roues motorisés, de voiturettes et des véhicules de loisir (remorques légères, caravanes et camping-cars) demeurent orientées à la baisse. Dans des volumes plus faibles (neuf immatriculations neuves en janvier), les ventes d'autobus et d'autocars ont augmenté de 76 % sur douze mois.

Le rebond des immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises, observé lors des derniers mois de 2013, a marqué une pause en janvier (- 8 % par rapport à janvier 2013). 76 % d'entre elles sont des camionnettes (de moins de 3,5 tonnes) ; en dépit d'un recul de 16 % le mois dernier, leurs ventes ont augmenté de 2 % sur un an. Les immatriculations de camions et de tracteurs routiers sont dynamiques : grâce aux fortes ventes de janvier (+ 41 % et + 27 %), les cumuls annuels affichent désormais des croissances positives (+ 6 % et + 10 %).

Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013, sont trois fois plus importantes qu'en 2012.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (février 2013 à janvier 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (fév. 2012 à janv. 2013)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).